

L'an deux mil dix-sept, le quinze novembre à 20h30, le conseil Municipal de VOID-VACON, légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Sylvie ROCHON, Maire.

Conformément à l'article 2121-18 du CGCT, la séance a été publique.

Etaient présents : Madame ROCHON Sylvie, Monsieur GENTER Bernard, Monsieur GAUCHER Alain, Madame PAUL Delphine, Madame DEGRIS Monique, Monsieur LHERITIER Jean-Paul, Monsieur ROUX Patrice, Monsieur GRISVARD Joël, Madame DE PRA Catherine, Monsieur LANOIS Vincent, Monsieur HENRY Christophe, Madame BERTIN Sabine, Madame BOKSEBELD Virginie, Madame LIEGEOIS Isabelle, Madame LANG Emmanuelle, Madame PINTAURI Angélique et Monsieur HONORE Samuel

Absent sans pouvoir : Monsieur HUSSON Anthony

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame DE PRA Catherine a été élue **secrétaire**.

Date de convocation : 8 novembre 2017

Le Maire certifie avoir transmis les extraits au contrôle de légalité le 17/11/2017 et affiché le compte-rendu de cette séance le 17/11/2017
--

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 11 octobre 2017
- Fixation du montant de la redevance pour la préservation des ressources en eau pour l'année 2018
- Mise à jour du tableau des emplois permanents de la commune
- Rémunération du Centre de Gestion pour la mise en place et le suivi du contrat d'assurance groupe
- Convention d'études entre la Commune de VOID-VACON et S.E.B.L pour la constitution de la faisabilité et des dossiers d'urbanismes de deux zones d'habitat
- Subvention exceptionnelle à l'école élémentaire du petit ruisseau pour l'organisation d'une classe découverte pour la fin d'année scolaire 2017-2018
- Intégration dans le domaine public communal des parcelles BH 502, 528 et 529 et BM 109, 112 et 113
- Décisions prises en vertu de l'article L2221-22 du CGCT
- Affaires diverses

COMMUNE DE VOID-VACON

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 11 octobre 2017

Madame le Maire s'assure que tous les conseillers ont pu prendre connaissance du compte rendu faisant office de procès-verbal de la dernière séance qui a été affiché à la Mairie, publié sur le site Internet de la Mairie et envoyé aux conseillers ayant une adresse mail. Celui-ci est **adopté à l'unanimité** des membres présents.

Délibération n° 17-57 : Fixation du montant de la redevance pour la préservation des ressources en eau pour l'année 2018

Madame le Maire rappelle que dans un souci de sécurisation de la qualité de l'eau distribuée, la commune de VOID-VACON a décidé d'abandonner sa ressource et d'acheter l'eau nécessaire à la consommation des abonnés du service, au SIVOM de la SOURCE GODION.

La commune de VOID-VACON prend à sa charge la facture d'achat d'eau correspondante, y compris la redevance de Bassin prélèvement. Elle se doit donc de répercuter cette dernière sur la facture des abonnés sur une ligne spécifique.

Elle propose que le montant de cette redevance soit fixé pour l'année 2018 à 0,095 EUR HT/m³ et s'appliquera à compter du 1^{er} janvier 2018. Cette redevance viendra s'ajouter à la surtaxe communale.

Après délibération, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** des membres présents de fixer le montant de la redevance pour la préservation des ressources en eau pour l'année 2018 à 0,095 EUR HT/m³. Celle-ci s'appliquera à compter du 1^{er} janvier 2018 et viendra s'ajouter à la surtaxe communale.

Votants : 17
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération n° 17-58: Mise à jour du tableau des emplois permanents de la commune

Madame le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de faire le point sur les emplois permanents de la commune chaque année. Celui-ci sera transmis pour information au Comité Technique. Le tableau des emplois permanents au 1^{er} novembre 2017 se résume comme suit :

COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n° 17-58: Mise à jour du tableau des emplois permanents de la commune (suite)

SERVICE	FONCTIONS	GRADE(S)	CADRE D'EMPLOIS	POSSIBILITE POURVOIR EMPLOI PAR UN NON TITULAIRE ART. 3-3	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	DUREE TEMPS DE TRAVAIL	NBI / FONCTIONS CORRESPONDANTES
Service Administratif	Secrétaire général	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	Rédacteurs	NON	1	0	TC	15
	Agent chargé de l'accueil, de l'urbanisme, de l'état civil et des élections	Adjoint Administratif Territorial principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint administratifs	NON	1	0	TC	
	Agent chargé de l'accueil, de l'urbanisme, de l'état civil et des assurances	Adjoint Administratif Territorial de 2 ^{ème} classe	Adjoint administratifs	NON	1	0	TNC : 17,5/35	
	Agent chargé de la comptabilité	Adjoint Administratif Territorial principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint administratifs	NON	1	0	TNC 17,5/35	
Service Technique	Responsable des services techniques	Adjoint Technique Territorial principal de 1 ^{ère} classe	Adjoint techniques	NON	1	0	TC	15
	Agent polyvalent en charge de la salle J.L GILBERT	Adjoint Technique Territorial principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint techniques	NON	1	0	TC	10
	Agent polyvalent	Adjoint Technique Territorial principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint techniques	NON	1	0	TC	10
	Agent polyvalent	Adjoint Technique Territorial	Adjoint techniques	NON	2	0	2 : TC	10
	Agent d'entretien des bâtiments communaux	Adjoint Technique Territorial	Adjoint techniques	NON	4	0	1 : 32,08 /35 1 : 19,5 /35 1 : 14/35 1 : 7,84/35	

COMMUNE DE VOID-VACON

SERVICE	FONCTIONS	GRADE(S)	CADRE D'EMPLOIS	POSSIBILITE POURVOIR EMPLOI PAR UN NON TITULAIRE ART. 3-3	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	DUREE TEMPS DE TRAVAIL	NBI / FONCTIONS CORRESPONDANTES
Ecoles maternelles	ATSEM	Agent Spécialisé principal 1 ^{ère} classe des Ecoles maternelles	Agent Spécialisé des Ecoles maternelles	NON	1	0	TC	
	ATSEM	Agent Spécialisé principal 2 ^{ème} classe des Ecoles maternelles	Agent Spécialisé des Ecoles maternelles	NON	1	0	TC	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** des membres présents d'adopter le tableau des emplois au 1^{er} novembre 2017 ainsi proposé.

Votants : 17
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération n° 17-59 : Rémunération du Centre de Gestion pour la mise en place et le suivi du contrat d'assurance groupe

Madame le Maire rappelle que le Conseil Municipal a décidé lors de sa séance du 12 septembre dernier d'adhérer à l'assurance groupe du Centre de Gestion (CDG).

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le Centre de Gestion de la Meuse doit percevoir une rémunération couvrant ses frais de gestion qu'il supporte pour la mise en place du contrat groupe, ainsi que pour l'assistance administrative. Lors du contrat précédent, la rémunération du Centre de Gestion était versée par le courtier d'assurance, et correspondait à 4% de la cotisation totale versée à l'assureur. Elle était comprise dans le taux de 7,08%.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur la cotisation dans les conditions déterminées par le Conseil d'Administration du CDG pour couvrir les frais de gestion qu'il supporte pour la mise en place et le suivi des contrats groupes ainsi que pour l'assistance administrative,. Le montant de cette cotisation annuelle est égal à 0.40% du traitement indiciaire brut + NBI pour la catégorie de personnels affiliés à la CNRACL et à 0.20% du traitement indiciaire brut + NBI pour les agents affiliés au régime général.

COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n° 17-59 : Rémunération du Centre de Gestion pour la mise en place et le suivi du contrat d'assurance groupe (suite)

Après délibération, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** des membres présents de verser au Centre de Gestion une cotisation annuelle égale à 0.40% du traitement indiciaire brut + NBI pour la catégorie de personnels affiliés à la CNRACL et à 0.20% du traitement indiciaire brut + NBI pour les agents affiliés au régime général.

Votants : 17
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération n° 17-60 : Convention d'études entre la Commune de VOID-VACON et S.E.B.L pour la constitution de la faisabilité et des dossiers d'urbanismes de deux zones d'habitat

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune de Void-Vacon envisage l'aménagement de deux zones d'habitat sur les secteurs situés d'une part, au Sud Ouest de Void et d'autre part, à l'Est de Vacon.

En vue de définir les conditions de faisabilité technique, administrative et financière de ces opérations lui permettant de se prononcer sur son opportunité, d'en arrêter précisément la localisation et le programme, et d'en préciser les modalités de réalisation éventuelle, la Commune a décidé de lancer un programme d'études préalables.

Ces études devront permettre à l'organe délibérant de choisir le programme et le parti d'aménagement de l'opération et de délibérer en toute connaissance de cause sur la création de deux lotissements.

A cet effet, il est proposé au Conseil Municipal de passer une convention d'études avec La Société d'Equipement du Bassin Lorrain (SEBL) afin de constituer les dossiers d'urbanisme appropriés. Elle présente la convention qui détermine les conditions dans lesquelles SEBL accomplira sa mission et qui est annexée à cette présente délibération.

Après délibération, le Conseil Municipal **autorise à l'unanimité** des membres présents la signature de cette convention d'études avec La Société d'Equipement du Bassin Lorrain (SEBL) pour la constitution de la faisabilité et des dossiers d'urbanismes de deux zones d'habitat sur la commune de VOID-VACON.

Votants : 17
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n° 17-61 : Subvention exceptionnelle à l'école élémentaire du petit ruisseau pour l'organisation d'une classe découverte fin d'année scolaire 2017-2018

Madame le Maire fait part à l'assemblée d'une demande de subvention de la part de l'école élémentaire du petit ruisseau de VOID-VACON permettant de financer le projet de classe découverte au LAC DU DER du 4 juin au 8 juin 2018. Elle rappelle que l'année dernière, la collectivité a déjà participé au financement d'une classe découverte au lac du DER. Elle rappelle que le conseil municipal avait souhaité qu'une réflexion soit engagée pour savoir si les classes découvertes devaient être pérennisées et afin de savoir de quelle façon la collectivité devait participer à l'avenir pour ces projets. Or, avec l'instauration de la nouvelle communauté de communes, la compétence scolaire devrait être transférée à cet EPCI dans les années à venir.

Elle présente le projet de la classe découverte de fin d'année scolaire 2017-2018 et notamment le budget prévisionnel et il en ressort qu'il y a un besoin de financement de la part de la commune de 2 800 euros.

Madame le Maire propose de participer à ce projet en allouant à l'école élémentaire du petit ruisseau une subvention de 2 800 euros, correspondant à 100 euros par élève.

Après délibération, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** des membres ayant pris part au vote (*Abstention de Mme Virginie BOKSEBELD*) d'allouer à l'école élémentaire du petit ruisseau la somme de 2 800 euros afin de participer au financement de la classe découverte de la fin d'année scolaire 2017-2018 au Lac du Der.

Votants : 17
Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 1

Délibération n° 17-62 : Intégration dans le domaine public communal des parcelles BH502, 528 et 529 et BM 109,112 et 113

La commune de VOID-VACON est propriétaire des parcelles BH 502, BH 528, BH 529, BM 109, BM 112 et BM 113. Elles se trouvent dans le prolongement de la rue du Château et permettent de relier la rue des Jardinages à la rue Notre-Dame. Celle-ci favorise tant l'accès aux riverains et aux services de secours qu'à la société Clair de Lorraine.

Le maire propose d'intégrer dans le domaine public communal ces six parcelles et de leur conférer une protection juridique renforcée en devenant ainsi inaliénable.

Le classement envisagé n'aura aucune conséquence sur les fonctions de desserte ou de circulation de la voie.

Elle propose que cette nouvelle voie d'une longueur de 160 mètres se nomme rue du Château, celle-ci étant dans sa continuité.

COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n° 17-62 : Intégration dans le domaine public communal des parcelles BH502, 528 et 529 et BM 109,112 et 113 (suite)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'**unanimité** des membres présents

- **décide** de procéder au transfert dans le domaine public communal les parcelles BH 502, BH 528, BH 529, BM 109, BM 112 et BM 113
- **décide** de nommer cette nouvelle voie d'une longueur de 160 mètres rue du Château
- **autorise** le maire à prendre toutes les décisions et signer les documents nécessaires

Votants : 17
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT

Conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire invite le conseil municipal à prendre connaissance des décisions prises en vertu de la délégation accordée au Maire par la délibération du 28 mars 2014 complétée par la délibération du 19 décembre 2016.

► Marché de fourniture: 131 menus complets à 27 euros pour le repas des aînés pour un montant total de 3 537,00 confié au Restaurant CUGNOT

► Marché de fourniture: Fournitures administratives confiée à JPG pour un montant global de 525,60 € TTC

► Marché de fourniture: Fourniture de lampes d'éclairage public et de fusibles et de boîtier prises pour les nouvelles guirlandes confiée à la société SET pour un montant global de 1 153,20 € TTC

► Marché de fourniture: Fournitures de produits d'entretien pour la mairie pour un montant de 316,48 € TTC et pour l'école maternelle pour un montant de 436,98 € TTC confié à L'EQUIPIER

► Marché de travaux: Remplacement du tableau électrique des ateliers techniques attribué à SARL DOURCHES FRERES pour un montant de 2 184,80 € HT

► Marché de travaux : Fourniture et pose de bandes de signalisation et de gyrophares pour 2 véhicules communaux confiées au garage VENNET ROCHON SARL pour un montant de 928,27€ TTC

► Marché de fourniture : Fourniture de consommables pour machine à affranchir pour un montant de 363.60 € TTC confié à la société PITNEY BOWES

COMMUNE DE VOID-VACON

Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT (suite)

► Marché de travaux : Remplacement du module de gestion de la cellule d'ouverture des portes de l'ascenseur de la Mairie confiée à l'agence A2A ASCENSEURS LORRAINE pour un montant de 737,00 € HT

► Marché de travaux : Remise en peinture de la porte arrière du hall de la Mairie confiée à la SARL MENOUX pour un montant de 480,62 € HT

► Marché de fourniture : Fourniture de matériel pour le service technique pour l'élagage des arbres confiée à la société GUILLEBERT pour un montant de 759,84 € TTC

► Marché de travaux : Réfection de la toiture pour le local ruelle des écoles (Hand/Vidus Art) attribuée à la SARL THOMAS pour un montant de 11 000,00 € HT

► Marché de service : Contrat de location d'un photocopieur neuf pour la Mairie (étage) confiée à LORRAINE REPRO pour un montant de 280,00 € HT par trimestre (abonnement de 21 trimestres puis acquisition gratuite de ce matériel)

► Marché de service : Contrat de maintenance du photocopieur de l'étage de la Mairie conclu avec LORRAINE REPRO pour un abonnement de 30 € HT par trimestre et des photocopies à 0,0055€ HT la copie Noir et 0,055 € HT la copie Couleur

► Marché de service : Contrat de maintenance d'une durée de 21 trimestres du photocopieur de l'accueil de la Mairie conclu avec LORRAINE REPRO pour un abonnement de 30 € HT par trimestre et des photocopies à 0,0068€ HT la copie Noir

► Marché de service : Contrat de maintenance d'une durée de 21 trimestres du photocopieur de l'école élémentaire du petit ruisseau conclu avec LORRAINE REPRO pour un abonnement de 30 € HT par trimestre et des photocopies à 0,0068€ HT la copie Noir

► Marché de travaux : Reprise de la couverture de l'Eglise Saint Nicolas confiée à la SAS LAURENT DANIEL pour un montant de 850,00 € HT

► Marché de service: Levés topographiques de la place CUGNOT avant son réaménagement confiés à la SARL HERREYE ET JULIEN pour un montant de 648,00 € TTC

► Marché de fourniture: Spectacle pyrotechnique pour la St Nicolas du 02.12.2017 confié à l'association LES DOMPTEURS D'ETOILES pour un montant de 1 000,00 € TTC

► Marché de fourniture : Alimentation pour la Mairie et don du sang depuis juillet 2017 à PROXI pour un montant de 385,89 € TTC

► Marché de service: diagnostic acoustique sur la commune de VOID-VACON (Impact de la RN4) attribué à l'agence ACOUPLUS pour un montant de 1 500,00 € HT

► Marché de fourniture : Fourniture de 2 panneaux signalétiques (Les tiques + Bienvenue à Void-Vacon) confiée à PROSPER PUBLICITE pour un montant de 560,00 € HT

Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT (suite)

► Marché de fourniture : Repas pour la Sainte Barbe confié au RESTAURANT CUGNOT pour un montant de 20,00 € TTC par personne

► Marché de fourniture : Eléments pour la tronçonneuse (guide, pignon et chaîne) confié à la SARL AGRI MECA THIEBLEMONT pour un montant de 124,24 € TTC

Le conseil Municipal **prend acte** de ces décisions

Questions diverses

Tour de table de l'ensemble des conseillers présents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30

COMMUNE DE VOID-VACON

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 11 octobre 2017

Délibération n° 17-57 : Fixation du montant de la redevance pour la préservation des ressources en eau pour l'année 2018

Délibération n° 17-58 : Mise à jour du tableau des emplois permanents de la commune

Délibération n° 17-59 : Rémunération du Centre de Gestion pour la mise en place et le suivi du contrat d'assurance groupe

Délibération n° 17-60 : Transfert de compétences à la communauté de communes de Commercy-Void-Vaucouleurs : Service instructeur pour l'application du droit des sols et de la construction

Délibération n° 17-61 : Transfert de compétences à la communauté de communes de Commercy-Void-Vaucouleurs : Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales, artisanales, industrielles, agricoles et de services ainsi qu'à l'économie sociale et solidaire

Délibération n° 17-62 : Transfert de compétences à la communauté de communes de Commercy-Void-Vaucouleurs : Aide à l'immobilier et aux équipements d'entreprises

Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT**Affaires diverses**

<u>Membres</u>	<u>Signatures</u>
Sylvie ROCHON	
Bernard GENTER	
Alain GAUCHER	
Delphine PAUL	
Monique DEGRIS	
Jean-Paul LHERITIER	
Patrice ROUX	
Joël GRISVARD	
Catherine DE PRA	
Vincent LANOIS	
Christophe HENRY	
Sabine BERTIN	
Virginie BOKSEBELD	
Isabelle LIEGEOIS	
Emmanuelle LANG	
Angélique PINTAURI	
Anthony HUSSON	Absent
Samuel HONORE	